

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 16

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Inspection des gibernes pour s'assurer qu'il ne reste pas de munitions et retrait des cartouches restantes. — Nettoyer les armes. — Inspection de celles-ci pour s'assurer qu'elles sont propres.*

Prévenir la troupe qu'aucun coup de fusil ne doit être tiré hors de la place d'armes. En cas de contravention, les autorités civiles et militaires feront rapport au département militaire. — *Distribution des primes.*

*Départ des tireurs organisés par contingent, commandés par les commis d'exercice respectifs et responsables. A l'arrivée sur la place d'appel du contingent, licenciement.*

Lausanne, le 10 août 1872

L'instructeur-chef, C. BORGEAUD, colonel.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le général Herzog a reçu, par l'entremise du Conseil fédéral, une invitation de l'empereur Guillaume à assister aux grandes manœuvres du corps de la garde qui vont avoir lieu à Berlin. Le général ayant été autorisé par le Conseil fédéral à accepter cette invitation, est parti pour Berlin. Il y a reçu, dit-on, un excellent accueil ainsi que les officiers suisses qui l'accompagnent.

Un douloureux accident s'est produit, le 30 août écoulé, à l'école d'artillerie de Thoun. Un obus défectueux a éclaté dans une pièce de 12 livres au moment du refoulement et a tué deux artilleurs zuricois.

Le manque de place nous force d'ajourner une lettre de M. le capitaine fédéral Hegg, en réponse aux observations dont nous avons accompagné son article sur l'administration des armées, publié dans notre dernier numéro.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieutenant-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

---

Pour paraître prochainement :

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

## RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

# GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un fort volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Woerth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.